



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 12 septembre 2015

Adhésion des trois communautés d'agglomération au SDE 03 (syndicat départemental d'énergie de l'Allier)

Dans le cadre du travail de concertation mené avec le SDE 03 pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble du territoire du département de l'Allier, les conseils communautaires des trois communautés d'agglomération ont souhaité adhérer au SDE.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent l'adhésion des trois communautés d'agglomération de MONTLUCON, MOULINS et VICHY au SDE 03.

Par rapport aux travaux programmés sur 2015 il reste à faire :

Le mur de la cour de l'école

Les travaux de voirie à effectuer par l'entreprise COLAS selon devis validé le 28 juillet 2015

La reprise des tombes au cimetière afin de clore la procédure engagée

Soit un montant de travaux de 28 174 euros.

En contrepartie il nous reste à percevoir des subventions pour un montant de 10 994.

Suite aux contrôles effectués par l'entreprise VERITAS dans le cadre des obligations légales de la commune pour l'église, la mairie, la Maison Gabrielle et la salle polyvalente, des anomalies ont été relevées. L'entreprise BOISSONNET sera contactée pour effectuer les travaux.

Animations

14 Juillet : Journée très chaude et pénible pour les signaleurs sur le bord des routes. Bonne ambiance générale.

Le bilan financier fait ressortir un bénéfice de trente euros vingt cinq centimes pour la buvette et un déficit de 168,20 euros pour les autres frais.

Pétanque 15 Août : 84 équipes sur le terrain de la gare, participation record par rapport aux années précédentes. Concours organisé conjointement avec les communes de BARBERIER, ETROUSSAT et USSEL. Très bonne ambiance sur l'ensemble de la journée. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée qui a permis de dégager un bénéfice de 2 161 euros qui sera partagé également à chacune des quatre communes.

Réunion des quatre communes pour bilan prévue le 9 octobre 2015 à 19 heures.

Concours des maisons fleuries

Les membres du jury ont sillonné les rues du village en juillet et ont déterminé le classement suivant :

Catégorie Maisons individuelles :

Mr et Mme RAY Gérard

Mr et Mme GROBOST Lucien

Mr MOUNIN Jean Pierre



Commune de Fourilles
(03140)

Catégorie Maisons individuelles ayant des possibilités réduites :

Mr et Mme Georges BOISSONNET

Mr FERRANDON Mathieu et Mme VERNADA Angélique

Mr et Mme DARBEAUD Christian

Catégorie ferme :

Mr et Mme JACQUE Maxime

Hors concours : Mr Yves LALLEMAN

La remise des récompenses aura lieu le mercredi 11 novembre à la salle polyvalente à l'issue de la cérémonie au monument aux morts.

Mieux connaître les champignons : Action à l'initiative de la bibliothèque et dans le cadre des activités des Renardeaux, ouvert à tout public le samedi 10 octobre.

Après la cueillette, exposition à la salle polyvalente où un mycologue expliquera comment différencier les champignons comestibles des autres.

Commémoration du 11 novembre à 11 heures au monument avec la participation des Renardeaux qui rendront un hommage particulier aux poilus au monument et à la salle polyvalente par une exposition.

Bulletin municipal : La commission sera convoquée pour une première réunion le mercredi 23 septembre à 18 heures.

Informations diverses

Après étude de la demande d'aide pour un voyage organisé dans le cadre scolaire, les membres du conseil, à l'unanimité, s'accordent à penser que celle-ci relève plus de l'action du foyer culturel laïc de Fourilles et la transmettent à cette association.

Soutien à la demande de la chambre d'agriculture de reconnaissance par l'état de calamité agricole pour notre département. A l'unanimité, les membres du conseil votent pour appuyer cette demande et demande à Madame le Maire d'adresser le courrier adéquat à Monsieur le Préfet.

Etat de catastrophe naturelle

Comme beaucoup d'autres communes, FOURILLES, a été touché par la sécheresse cette année.

Toute personne ayant remarqué des signes de mouvement sur ses bâtiments doit les déclarer auprès de son assureur, adresser un courrier relatant les dégâts subis, accompagnés de photos à la mairie avant le 25 septembre. Si des personnes sont concernées la commune pourrait envisager de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ce qui permet d'engager des procédures d'indemnisation auprès des assureurs.



Commune de Fourilles
(03140)

Mobilisation nationale des maires de France pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de soutenir l'action initiée par l'Associations des Maires tendant à demander un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat afin de permettre aux communes de continuer à remplir les missions qui lui sont confiées.

Un courrier est remis dans chaque boîte aux lettres : invitation à rencontrer les élus le samedi 19 septembre 2015 de 10 heures à midi en mairie.

Cette « porte ouverte » permettra d'évoquer les conséquences de cette baisse.